

Ici ou ailleurs

Par **oropher**, le **11/09/2015 à 11:07**

Bonjour à tous,

Je passe sur ce forum parce que mon cas semble compliqué à traiter.

Il faut savoir tout d'abord que je sors d'un BTS Gestion et Protection de la Nature.

Suite a ce BTS que j'ai obtenu avec brio (bon, j'irais pas jusque là avec un peu de modestie, je l'ai eu, point ;), j'ai l'envie de poursuivre en droit, pour se faire, je m'y suis pris et me suis renseigné a l'avance, depuis le mois de Janvier dernier.

J'ai rencontré quelqu'un travaillant à l'UFR de droit de Reims lors d'un salon des formations (exposition des différentes formations proposées sur Reims au cour d'un rassemblement au parc des expositions), il m'a conseillé de faire une demande de validation des acquis afin d'entrer en passerelle a l'UFR de droit en L2.

Ensuite, je me suis rendu a une journée porte ouverte organisée par l'UFR ou l'on m'a confirmé que cela pouvait fonctionner.

Donc tout content que le BTS que j'ai obtenu puisse me servir a quelque chose, je me suis lancé dans cette démarche de VA13.

Tout se passe bien jusqu'à fin Août, je reçois même courant juillet un courrier notifié confirmant ma possibilité de passerelle en L2. De là, plus qu'un rendez vous a prendre pour finaliser mon inscription. Je me rend a l'UFR, et là, surprise, la secrétaire fait opposition a mon inscription et renvoi mon dossier a la présidence de la fac pour qu'il soit re étudié, elle me dit que je n'ai pas les prérequis. (Dans ce cas, erreur de la commission visiblement? Si c'est le cas, pourquoi avoir attendu aussi tard avant de traiter mon cas et pourquoi ne pas me prévenir pour que je puisse m'organiser et que j'ai le temps de me retourner sur une L1 par exemple?)

Au final, la rentrée c'était lundi, j'ai été prévenu du renvoi de mon dossier trois jours avant et je n'ai toujours pas de réponse et je ne sais donc toujours pas dans quelle promo je suis!

Donc aujourd'hui je suis un peu perdu, heureusement, j'ai la possibilité de me loger a Angers, la faculté d'Angers a bonne réputation et au vu du nombre de visites que j'ai rendu a l'UFR de Reims pour me faire congédier, je préférerai poursuivre a Angers.

J'y ai d'ailleurs fais une demande de passerelle en L2 qu'ils m'ont refusé, j'ai demandé a présent un passage en L1, tout simple, et attend a présent une réponse.

Qu'en pensez vous, est ce possible? quelle est la différence entre UFR et faculté? devrais-je faire toute ma licence a Angers ou tenter la première année à Reims (s'il m'accepte en L1 car apparemment c'est pas gagné selon la secrétaire) puis partir sur Angers pour finir?

Si vous avez des conseils, je suis preneur.

Par **Yn**, le **11/09/2015 à 11:29**

[citation]pourquoi avoir attendu aussi tard avant de traiter mon cas et pourquoi ne pas me prévenir pour que je puisse m'organiser et que j'ai le temps de me retourner sur une L1 par exemple?[/citation]

Le monde de l'université... Trop d'étudiants, pas assez de moyens (humains, financiers), on fait comme on peut.

[citation]J'y ai d'ailleurs fais une demande de passerelle en L2 qu'ils m'ont refusé[/citation]
Plusieurs topics traitent de la réorientation BTS-droit, les passerelles sont très généralement refusées. Le niveau des enseignements à la faculté est beaucoup plus élevé. Une inscription en L2, c'est du suicide, trop de choses à rattraper.

Pour l'inscription en L1, elle est de droit. Si tu as le bac, tu peux t'inscrire en L1. Après, il me semble que tu ne peux pas t'inscrire partout, il y a des sortes de "faculté de rattachement". Dans ton cas, si tu relèves d'Angers ou de Reims, l'inscription en L1 ne devrait pas poser de souci.

Par **marianne76**, le **11/09/2015 à 12:40**

Bonjour

Je ne peux que confirmer les propos de Yn, puisque vous avez le bac , le passage en L1 est de droit . Effectivement Yn a raison , il y existe des facultés qui ne sont que des annexes d'une faculté plus grande, si je ne m'abuse Angers dépend de Nantes .

Par **oropher**, le **11/09/2015 à 15:21**

Oui je sais bien cela, pourtant, je dépend de reims et la secrétaire m'a clairement dit, que même pour un passage en L1 c'était délicat à obtenir.

Par **Mia**, le **13/09/2015 à 16:02**

Tu t'es renseigné sur la Licence Professionnelle GADER.

Par **marianne76**, le **14/09/2015** à **22:41**

Oropher bonsoir,
D'une part ce n'est que la secrétaire qui vous a dit cela , parfois le secrétariat se trompe ;
d'autre part si tel était le cas, la décision de refus serait parfaitement illégale

Par **oropher**, le **20/09/2015** à **12:35**

Les licences pro ne m'intéressent pas, Mia, mais merci pour l'idée, j'ai quand même jeté un œil par curiosité. ;)

Bonjour Marianne,
Si ce n'est pas la secrétaire, cela pourrait être une erreur de la commission, même si je ne sais pas vraiment comment une commission (réunissant pas mal de personnes j'imagine) peut se tromper.

Enfin, disons que c'est le passé, j'ai eu une réponse d'Angers où j'avais postulé comme quoi ce n'était pas possible.

Je vais donc m'inscrire a Reims... Bref, beaucoup de perte de temps de mon coté.

Je vous remercie de vos réponses quoi qu'il en soit, je vais faire un autre sujet pour voir si quelqu'un a les cours des deux premières semaines que j'ai loupées.